



Au 1^{er} septembre 2017, tous les PE ont été reclassés dans la « nouvelle carrière »

Quelle incidence sur mon échelon et quel report d'ancienneté éventuel ?

Je clique sur **Votre dossier** puis sur **Carrière**

I-Prof - Votre assistant Carrière

Synthèse Perso **Carrière** Affectations Anciennetés

Votre Dossier

Corps / Grades / Echelons

Cliquez sur les triangles ▼ pour afficher / masquer les grades de chaque corps ou les échelons de chaque grade

Corps actuel: professeur d'Accès par concours externe
Discipline de recrutement: sans spécialité
Ancienneté de corps: 07 ans 11 mois 22 jours au 01/09/2016
Date de stagiarisation : 08/09/2008
Date de titularisation : 01/09/2010

puis sur **Corps / Grade / échelons**

Je clique sur **les 2 triangles**

I-Prof - Votre assistant Carrière

Synthèse Perso **Carrière** Affectations Anciennetés Situ parti

Corps/Grades/Echelons

Cliquez sur les triangles ▼ pour afficher / masquer les grades de chaque corps ou les échelons de chaque grade

Corps actuel: professeur des écoles
Accès par concours externe
Discipline de recrutement: sans spécialité
Ancienneté de corps: 07 ans 11 mois 22 jours au 01/09/2016
Date de stagiarisation : 08/09/2008
Date de titularisation : 01/09/2010

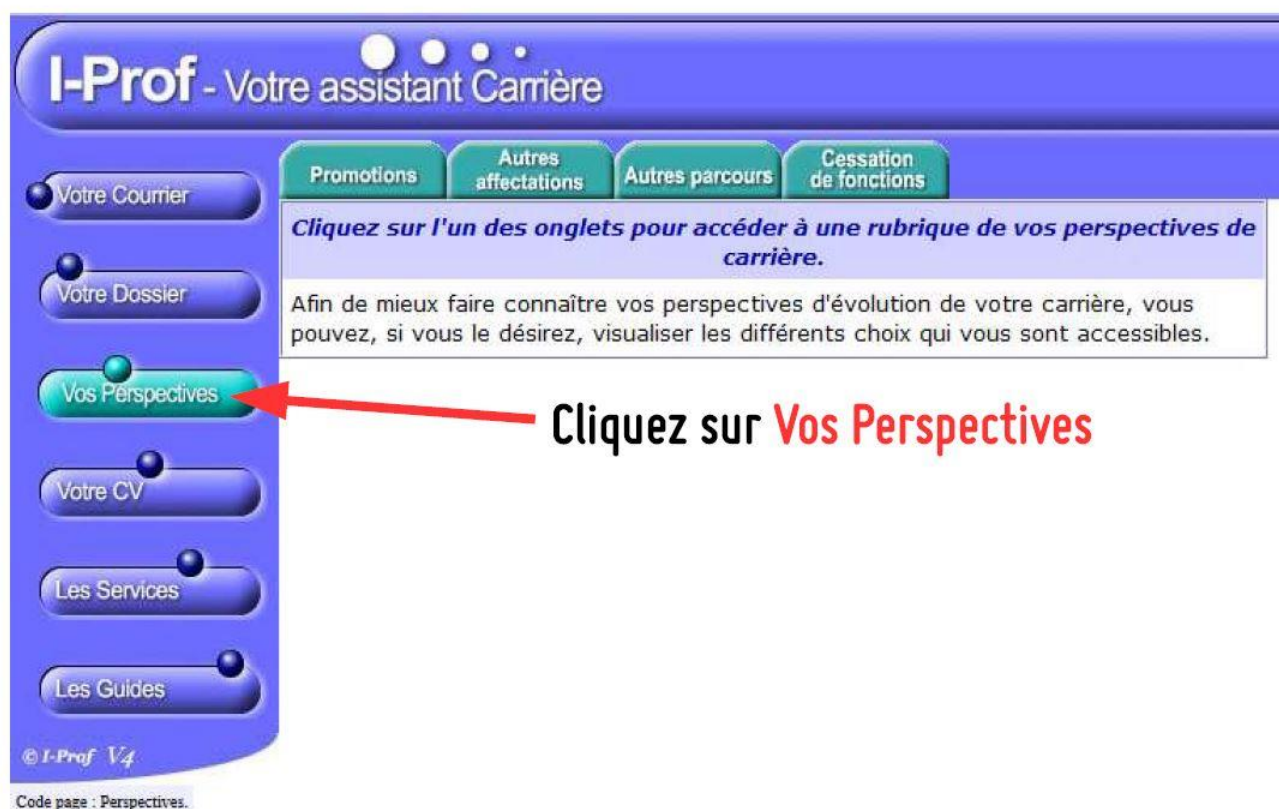
Grade actuel: professeur des écoles de classe normale
Accès par concours externe
Ancienneté de grade: 07 ans 11 mois 22 jours au 01/09/2016

6ème échelon Report: 01 an 08 mois 10 jours

6ème échelon Accès par ancienneté

Je vérifie le report

Comment connaître la date de ma prochaine promotion ?



I-Prof - Votre assistant Carrière

Votre Courrier
Votre Dossier
Vos Perspectives
Votre CV
Les Services
Les Guides

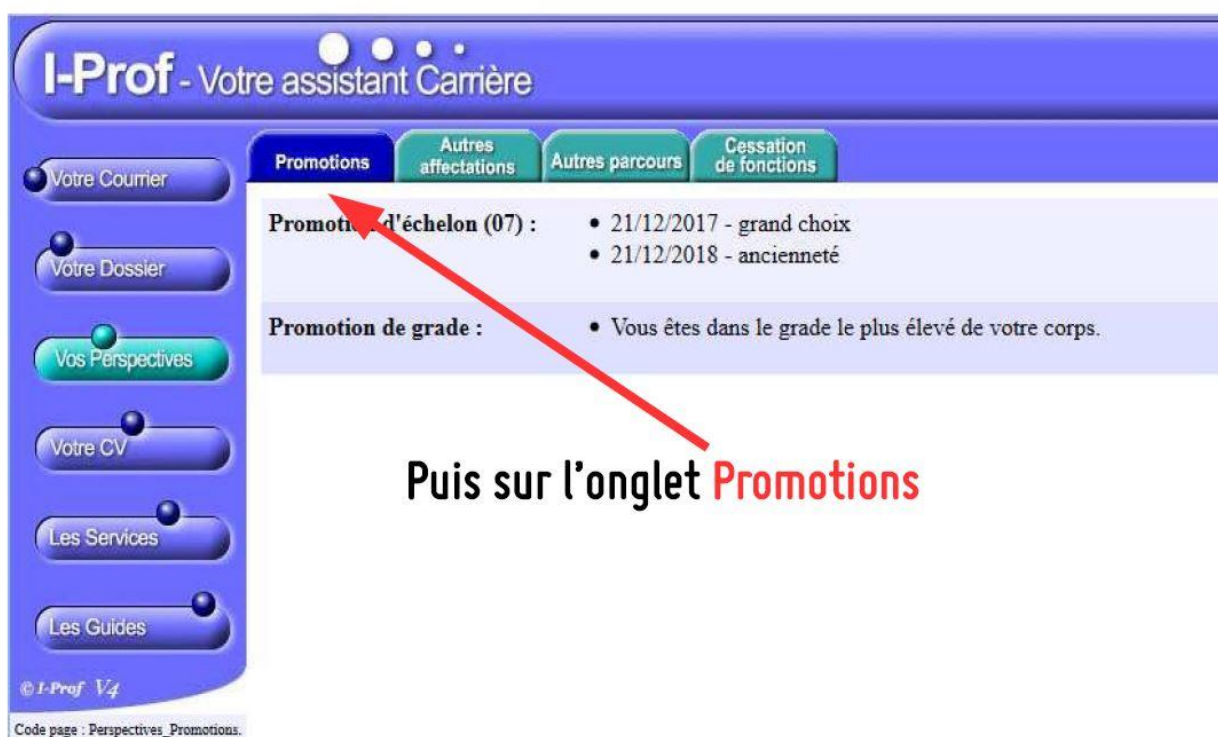
Promotions | Autres affectations | Autres parcours | Cessation de fonctions

Cliquez sur l'un des onglets pour accéder à une rubrique de vos perspectives de carrière.

Afin de mieux faire connaître vos perspectives d'évolution de votre carrière, vous pouvez, si vous le désirez, visualiser les différents choix qui vous sont accessibles.

© I-Prof V4
Code page : Perspectives.

Cliquez sur Vos Perspectives



I-Prof - Votre assistant Carrière

Votre Courrier
Votre Dossier
Vos Perspectives
Votre CV
Les Services
Les Guides

Promotions | Autres affectations | Autres parcours | Cessation de fonctions

Promotion d'échelon (07) :

- 21/12/2017 - grand choix
- 21/12/2018 - ancienneté

Promotion de grade :

- Vous êtes dans le grade le plus élevé de votre corps.

© I-Prof V4
Code page : Perspectives_Promotions.

Puis sur l'onglet Promotions

Si plusieurs propositions apparaissent (comme c'est le cas sur la capture d'écran ci-dessus) c'est la CAPD qui décidera de la promotion obtenue au mois de décembre de chaque année. Pour cela nous vous proposons de nous envoyer une fiche de suivi disponible sur notre site.

Évolution dans la « nouvelle carrière »

DANS LA CLASSE NORMALE

Le reclassement dans les nouvelles grilles concerne tous les enseignants au 1^{er} septembre 2017. Il se fait avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine pour les collègues reclassés au même échelon et sans conservation pour les collègues reclassés à l'échelon supérieur.

Échelon détenu au 1 ^{er} septembre 2017 *	Ancienneté dans l'échelon au 1 ^{er} septembre 2017		Nouvel échelon au 1 ^{er} septembre 2017	Conservation de l'ancienneté dans l'échelon précédemment détenu
1	moins de 3 mois	▶	1	Oui
2	moins de 9 mois	▶	1	Oui + majoration de 3 mois
3	moins d'1 an	▶	3	Oui
4	moins de 2 ans	▶	4	Oui
	à compter de 2 ans	▶	5	Non
5	moins de 2 ans 6 mois	▶	5	Oui
	à compter de 2 ans 6 mois	▶	6	Non
6	moins de 3 ans	▶	6	Oui
	à compter de 3 ans	▶	7	Non
7	moins de 3 ans	▶	7	Oui
	à compter de 3 ans	▶	8	Non
8	moins de 3 ans 6 mois	▶	8	Oui
	à compter de 3 ans 6 mois	▶	9	Non
9	moins de 4 ans	▶	9	Oui
	à compter de 4 ans	▶	10	Non
10	moins de 4 ans	▶	10	Oui
	à compter de 4 ans	▶	11	Non
11	sans incidence	▶	11	

* Après avancement automatique, les PE stagiaires pendant l'année 2016-2017 seront reclassés à l'échelon 3 et les T1 seront reclassés à l'échelon 4 au 1^{er} septembre 2017.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de soucis : 03 44 05 02 20 ou 09 83 30 02 20 ou snu60@snuipp.fr